

# RÈGLEMENT COMMUN

*En cas de non-respect du présent règlement, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.*

**En vous inscrivant à l'une des épreuves, vous certifiez savoir nager et être en bonne santé le jour de la course (9 et 10/11/2024)**

La date limite pour les inscriptions est le **Mardi 05 Novembre à 23h59 en ligne**

## RÈGLES GÉNÉRALES

Ce règlement est commun aux 4 courses organisées par l'association Vallon Plein Air.

### **Samedi 9 Novembre :**

- 15h Le Rush du Pont d'Arc Loisir
- 15h30 Le Rush du Pont d'Arc Elite

### **Dimanche 10 Novembre :**

- 9h L'Ard River Paddle
- 10h Le Challenge du Pont d'Arc
- 11h Le Marathon

**Un mauvais placement, un faux départ ou un comportement antisportif pendant l'événement entraînera une disqualification par l'organisation.**

**Si des circonstances imprévues les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires de départ et le parcours.**

Un test anti-dopage peut être réalisé à tous les participants.

## CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

**La confirmation est obligatoire le samedi 09 novembre de 10h00 à 22h00 (jusqu'à 13h00 pour le Rush).** Les inscriptions en ligne seront clôturées le mardi 5 novembre à 23h59. L'organisateur se réserve le droit d'accepter un nombre limité d'inscriptions après le 5 novembre, avec une majoration de 30 % par inscription.

Il appartient aux concurrents de vérifier les informations (notamment les catégories) et de les faire éventuellement corriger. Après cette vérification, personne ne pourra se prévaloir ou réclamer pour des informations en désaccord avec la fiche technique. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables ni des informations fausses ou erronées fournies lors des inscriptions, ni des erreurs non signalées par les concurrents. Seul l'organisateur pourra corriger les erreurs manifestes après la remise du dossard au compétiteur.

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

### **1. COMPÉTITEUR MAJEUR AVEC LICENCE COMPÉTITION FFCK**

**Vous détenez la licence FFCK compétition ou FFSurf compétition pour l'Ard River Paddle 2024.**

**Vous avez 18 ans révolus le jour de la manifestation**

- ⇒ **Vous n'avez pas à fournir de certificat médical, seule votre licence suffit.**
- ⇒ **Vous devez nous fournir le visuel de votre licence à jour.**

### **2. COMPÉTITEUR MAJEUR AVEC LICENCE LOISIR FFCK, SANS LICENCE OU ÉTRANGER :**

**Vous avez une licence FFCK loisir, vous n'êtes pas licencié ou vous possédez une licence étrangère**

**Vous avez 18 ans révolus le jour de la manifestation**

- ⇒ **L'organisation souscrita pour vous une licence FFCK compétition journée, celle-ci entraînera un surcoût de 5€ lors de votre inscription.**
- ⇒ **Vous devez obligatoirement fournir un certificat médical de « non contre- indication à la pratique du canoë kayak et sports de pagaie en compétition » datant de moins d'un an le jour de la course.**

### **3. COMPÉTITEUR MINEUR AVEC LICENCE COMPÉTITION FFCK**

**Vous êtes né entre 2006 et 2009 (ouvert jusqu'en 2011 pour le Rush), vous serez classé dans la catégorie JUNIOR et vous pourrez participer sur toutes les épreuves en individuel ou équipage.**

**(Attention pour le Challenge, le barreur doit obligatoirement être majeur)**

**Vous devez obligatoirement détenir la licence FFCK compétition 2024.**

- ⇒ **Vous n'avez pas à fournir de certificat médical, seule votre licence suffit.**
- ⇒ **Vous devez nous fournir le visuel de votre licence à jour.**
- ⇒ **Vous devez fournir une autorisation parentale**

**(Pour les mineurs non licencié il sera impossible de participer même avec une licence temporaire)**

### **4. COMPÉTITEUR MINEUR AVEC LICENCE ÉTRANGÈRE**

**Vous êtes né entre 2006 et 2009 (ouvert jusqu'en 2011 pour le Rush) vous serez classé dans la catégorie JUNIOR et vous pourrez participer sur toutes les épreuves en individuel ou équipage.**

**(Attention pour le Challenge, le barreur doit obligatoirement être majeur)**

- ⇒ **L'organisation va souscrire pour vous une Licence FFCK journée, celle-ci entraînera un surcoût de 5€ lors de votre inscription.**
- ⇒ **Vous devez obligatoirement fournir un certificat médical de « non contre- indication à la pratique du canoë kayak et sports de pagaie en compétition » datant de moins d'un an le jour de la course.**
- ⇒ **Vous devez nous fournir votre attestation de licence compétition propre à votre pays.**
- ⇒ **Vous devez fournir une autorisation parentale**

**Un modèle de certificat médical (français / anglais) est disponible en téléchargement lors de votre inscription.**

## RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

- L'arrêté préfectoral autorisant le déroulement du **40ème Marathon international des Gorges de l'Ardèche du 09 et 10 novembre 2024**
- L'arrêté inter-préfectoral de navigation concernant les Gorges de l'Ardèche.
- Les règlements sportifs de la FFCK, de l'ICF et de la FFS.
- L'arrêté du 4 mai 1995 Code du Sport

## MATERIEL ET EQUIPEMENT

- Tous les bateaux doivent être insubmersibles
- Votre embarcation doit respecter l'article A322-45 et A322-46 du code du sport.
- Port du gilet CE et du casque CE, chaussures fermées et tenue thermique adaptée. Votre équipement devra respecter l'article d'équipement obligatoire A322-47 du code du sport.

Pour le Challenge :

- Chaque barreur doit être équipé d'une corde de sécurité et d'un couteau de sécurité.
- Les embarcations de plus de 12 personnes sont interdites.

Pour les Stand Up Paddle :

- LE LEASH EST INTERDIT

Les déguisements sont tolérés dans la mesure où :

- Ils n'altèrent pas la sécurité individuelle, le gilet et le casque doivent être visibles.
- Ils ne peuvent être perdus dans la rivière (décoration d'embarcation, gourde, déguisement, etc.)

Pour le chronométrage chaque embarcation disposera de deux puces à coller sur le casque de l'équipier avant (éviter les casques carbone), d'un dossard à porter par l'équipier avant (à rendre à l'arrivée des courses) ainsi qu'un jeu de stickers numéro à disposer sur l'embarcation à l'avant droit et à l'arrière gauche (sauf pour les stand up paddle).

## DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du règlement implique que le participant donne son accord à l'organisation du Marathon pour qu'elle utilise son image (photo et vidéo de l'événement) pour sa promotion et la diffusion de son image sous toutes ses formes (vidéo, journaux, Internet, etc.).

## Spécifique Marathon des Gorges

### Parcours de 35 Km

- **Départ** à 11h au lieu dit « la Petite Mer » 300 mètres en aval du Pont de Salavas. 3 Lignes de départ sont organisé :
  - **Ligne Elite** : 1er ligne destinée au K2 de vitesse sélectionné par le comité d'organisation. (pour figurer dans cette ligne merci de nous adresser une demande motivé par mail avant l'événement)
  - **Ligne Compétition** : 2nd ligne destinée au embarcation de compétition K1/K2 composite en priorité puis C1 et C2 a la suite.
  - **Dernière Ligne** : 3ème ligne destinée aux bateaux polyéthylènes (embarcations de tourisme).
- **Arrivée** commune des 3 courses du dimanche jugée sur l'eau en rive gauche à Saint-Martin d'Ardèche. Remontée de la rivière après un virage sous le Pont de Saint Martin.

**Classement/ catégorie : Classement Junior 2009-2006 /Senior / vétérans 1989 et avant**

- Kayak monoplace : K1 Homme / Femme
- Kayak biplaces : K2 Hommes / Mixte / Femmes
- Canoë monoplace : C1 Homme / Femme
- Canoë biplace : C2 Hommes / Mixte / Femmes

**Récompenses selon catégorie ci-dessus :**

- 1 à 5 embarcations : Pas de récompense
- de 6 à 10 embarcations :
  - récompense du 1er scratch
  - + 1er Junior (hors scratch)
  - + 1er Vétéran (hors scratch)
- 11 et plus :
  - récompenses des 3 premiers au scratch
  - + 1er Junior hors scratch
  - + 1er Vétéran hors scratch

Remise des prix des courses du dimanche 10 novembre à 15h30 sur le quai de Saint Martin d'Ardèche.

Remise des Prize Money lors de la cérémonie de cloture sur Vallon Pont d'Arc le dimanche 10 novembre à 19h30. (Les modalités concernant les prize money seront communiquées ultérieurement dans une annexe au règlement)

**\*Scratch** : Classement général regroupant tous les participants, sans distinction de catégories d'âges.

## Spécifique Ard'River Paddle

### Parcours de 28 Km

- **Départ** à 9h depuis la plage amont du Pont d'Arc. Présence obligatoire au briefing de course à 8h45. (conditions de départ décrite au briefing de course selon les conditions de niveau d'eau et le nombre de participants).
- **Arrivée** commune des 3 courses du dimanche jugée sur l'eau en rive gauche à Saint-Martin d'Ardèche. Remontée de la rivière après un virage sous le Pont de Saint Martin.

**Classement/ catégorie : Classement Junior 2009-2006 /Senior / vétérans 1989 et avant**

- SUP monoplace 14' : Hommes / Femmes
- SUP tandem : Hommes / Femmes / Mixte
- Dragon SUP : 3 ou 4 personnes

**Catégories classées mais non récompensées :**

- Autre SUP : (monoplace + de 14'; Etc ...)

**Récompenses selon catégorie ci-dessus :**

- 1 à 5 embarcations : Pas de récompense
- de 6 à 10 embarcations :
  - récompense du 1er scratch
  - + 1er Junior (hors scratch)
  - + 1er Vétéran (hors scratch)
- 11 et plus :
  - récompenses des 3 premiers au scratch
  - + 1er Junior hors scratch
  - + 1er Vétéran hors scratch

Remise des prix des courses du dimanche 10 novembre à 15h30 sur le quai de Saint Martin d'Ardèche.

Remise des Prize Money lors de la cérémonie de cloture sur Vallon Pont d'Arc le dimanche 10 novembre à 19h30. (Les modalités concernant les prize money seront communiquées ultérieurement dans une annexe au règlement)

**\*Scratch** : Classement général regroupant tous les participants, sans distinction de catégories d'âges.

## Spécifique Challenge du Pont d'Arc

### Parcours de 28 Km

- **Départ** à 10h depuis la plage amont du Pont d'Arc. Les embarcations doivent être sur l'eau pointe arrière contre la plage. (Exception pour les pirogues et embarcations de vitesse, celles-ci doivent se placer le plus en aval de la plage mais bien respecter les ordres du Speaker). Possibilité de départ anticipé pour la catégorie Pirogue V6 selon le nombre d'engagés.
- **Arrivée** commune des 3 courses du dimanche jugée sur l'eau en rive gauche à Saint-Martin d'Ardèche. Remontée de la rivière après un virage sous le Pont de Saint Martin.

#### **Classement/ catégorie : Pas de classement d'âge**

- C9 Ontario 6 à 9 pers (Longueur 9m maximum; Largeur 1m10 minimum)
  - équipage féminin (hors barreur) / Masculin ou mixte
- **NEWS** Pirogue V6 : (pas de gouvernail; mono flotteur)
  - équipage féminin (hors barreur) / Masculin ou mixte

#### **Catégories classées mais non récompensées :**

- CX : de 3 à 12 personnes (craft, barques, etc.) : Femmes / Hommes ou mixte

#### **Récompenses selon catégorie ci-dessus :**

- Récompense de la premiers embarcation scratch
- C9 Ontario : récompenses des 3 premiers embarcations (Homme ou mixte / Femme hors barreur)
- Pirogue V6 : récompenses des 3 premiers embarcations (Homme ou mixte / Femme hors barreur)
- Récompense pour l'équipage ayant le meilleur déguisement (prix attribué par le comité d'organisation).

Remise des prix des courses du dimanche 10 novembre à 15h30 sur le quai de Saint Martin d'Ardèche.

Remise des Prize Money lors de la cérémonie de cloture sur Vallon Pont d'Arc le dimanche 10 novembre à 19h30. (Les modalités concernant les prize money seront communiquées ultérieurement dans une annexe au règlement)

## Spécifique RUSH

### Parcours de 4 Km

- **Départ** à 15h30 au lieu dit « la Petite Mer » 300 mètres en aval du Pont de Salavas. Les départs seront effectués par vague de catégories d'embarcation et d'âge selon la densité des catégories (les différentes vagues seront communiquées lors de la remise des dossards).
- **Arrivée** sur la plage amont du pont d'arc en rive gauche. L'arrivée doit être franchie en courant avec la pagaie en main, un couloir d'arrivée sera matérialisé par des barrières, des banderoles et des oriflammes. Pour les embarcations biplaces, seul l'équipier avant portant le dossard et la puce devra franchir la ligne d'arrivée.

### Classement/ catégorie : *Classement U15 (2011-2009) / U18 (2008-2006)*

- Kayak monoplace : K1 Homme / Femme
- Kayak biplaces : K2 Hommes ou Mixte / Femmes
- Canoë monoplace : C1 Homme / Femme
- Canoë biplace : C2 Hommes ou Mixte / Femmes
- SUP monoplace 14' : Hommes / Femmes
- SUP tandem : Hommes ou Mixte / Femmes

### Récompense selon catégorie ci-dessus :

- 3 premières embarcations kayak (H/F) monoplace moins de 15ans/moins de 18ans
- Premier embarcation kayak (H/F) monoplace sénior ou vétéran
- Premier Canoë monoplace homme moins de 15 ans/moins de 18 ans
- Premier Canoë monoplace femme U18 (+U15 compris)
- Premier canoë monoplace (H/F) sénior ou vétéran
- Premier kayak biplace (H/F/M)
- Premier SUP (H/F)

Remise des prix du Rush le samedi 9 novembre à 19h sur Vallon Pont d'Arc

\***Scratch** : Classement général regroupant tous les participants, sans distinction de catégories d'âges.



## Spécifique RUSH LOISIR

Le Rush loisir est la seule épreuve où tout le matériel nécessaire pour participer est inclus dans votre pack d'inscription. Toutes les personnes inscrites participeront sur une embarcation dite "monotype", un kayak biplace sit-on-top

### Parcours de 4 Km

- **Départ** à 15h00 au lieu dit « la Petite Mer » 300 mètres en aval du Pont de Salavas.
- **Arrivée** sur la plage amont du pont d'arc en rive gauche. L'arrivée doit être franchie en courant avec la pagaie en main par l'équipier avant portant le dossard et la puce, un couloir d'arrivée sera matérialisé par des barrières, des banderoles et des oriflammes.

Le Rush loisir est une épreuve dite de "OPEN", un des deux participants doit être majeur. Lors de votre inscription vous avez le choix entre deux formats de participation :

#### Participation LIBRE

Si vous choisissez de participer à la descente libre, vous n'avez pas besoin de fournir un certificat médical. Vous ne serez pas classé, et vous ne pourrez donc pas prétendre à une remise de prix. Toutefois, vous serez alignés sur le même départ que les autres participants.

#### Participation CHRONOMETREE

Si vous faites le choix de participer à la descente Chronométrée vous devrez respecter le présent règlement dans tous ces points et donc fournir un certificat médical. Vous ferez donc partie du classement comme détaillé ci-dessous.

#### Classement : *Pas de classement d'âge*

- Kayak Biplace sit on top homme / Mixte / Femme

#### Récompense selon les catégories ci-dessus :

- 3 premières embarcations kayak biplace (H/F/M)
- Récompense pour l'équipage ayant le meilleur déguisement (prix attribué par le comité d'organisation).

Remise des prix du Rush Loisir le samedi 9 novembre à 19h sur Vallon Pont d'Arc



## HANDISPORT

Pour la première fois, l'événement intègre un classement Handisport, celui-ci est possible sur pour les embarcations individuelles ou collectives du Marathon et du Challenge. Pour être classé dans cette catégorie selon les courses merci de se référer au conditions ci dessous :

Marathon :

- Embarcation individuel
- Embarcation biplace minimum 1 personnes en situation de handicap

Challenge :

- Embarcation collective (3 à 12 personnes) minimum 2 personnes en situation de handicap

Une récompense sera remise :

- aux 3 premières embarcations Scratch du Challenge
- à minima la première embarcation monoplace du marathon Homme / Femme
- à minima la première embarcation biplace du marathon Homme ou Mixte / Femme

Pour figurer dans ce classement il vous suffit de l'indiquer lors de votre inscription.

**\*Scratch** : Classement général regroupant tous les participants, sans distinction de catégories d'âges.

## **PROFIL DE LA RIVIÈRE : L'ARDÈCHE EST UNE RIVIÈRE DE CLASSE II**

- Succession de plan d'eau et de rapides : 30 rapides de difficultés différentes
- Rapides avec vagues irrégulières de taille modérée
- Manœuvres dans le courant demandant un bon contrôle de son embarcation.

## **ANNULATION**

- En cas d'annulation par l'organisateur sur décision préfectorale, vous aurez le choix de reporter votre inscription à l'édition suivante ou de vous faire rembourser 80% des droits d'inscription (hors option et frais de dossier internet) seront remboursés.
- En cas d'annulation de votre part l'organisateur ne vous remboursera aucun frais mais une assurance annulation optionnelle vous est proposée lors de votre inscription en ligne. ([Conditions générales option assurance](#))

L'assurance BEticketing (MUTUAIDE) rembourse 80% de la valeur de votre dossard en cas d'imprévu :

- **Vous êtes protégé en cas d'infection au COVID-19 dans les 30 jours précédant l'événement.**
- Assurance toute cause, **pour tout événement imprévisible et soudain vous empêchant de participer à l'événement.** Valable jusqu'à 72h après l'événement.
- L'annulation ou le report de la course ne sont pas couverts par l'assurance.
- Veuillez noter que si, par la suite, vous annulez ou transférez votre inscription sur une autre épreuve, l'assurance sera perdue.
- Important / Inscription par équipe : l'assurance est une option individuelle qui doit être souscrite équipier par équipier.

## **SÉCURITÉ**

La sécurité sur l'eau est assurée par l'organisateur en collaboration étroite avec le SDIS de l'Ardèche (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et la Gendarmerie nationale. Le personnel médical est habilité à retirer un participant de l'épreuve dans le cas où il juge que celui-ci court des risques pour sa santé. Un service fixe de la Croix Rouge est positionné à l'arrivée à Saint-Martin d'Ardèche tout au long de la journée du dimanche.

## CONSIGNES ENVIRONNEMENTALES

Le Marathon International des Gorges de l'Ardèche est unique en son genre car la totalité du parcours traverse La **Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche**.

De par les intérêts, paysagers, archéologiques, historiques, géomorphologiques, faunistiques et floristiques, ce site est protégé contre les pressions de l'urbanisme et les effets d'une fréquentation touristique massive. C'est grâce à cette protection que vous aurez peut-être la chance, lors de votre course, d'observer un Aigle de Bonelli, un Vautour Percnoptère, un Faucon Pèlerin, un Castor d'Europe, une Loutre ou une Alose Feinte du Rhône...

C'est pour cela que l'organisation vous demande d'être respectueux de l'environnement lors de toute la durée de l'épreuve. Pour ne pas déranger la faune, nous vous demandons de faire particulièrement attention aux nuisances sonores afin de créer une zone de quiétude. (Toute personne ne respectant pas ceci pourra se voir disqualifiée par l'organisation).

**A ce titre, Les vuvuzelas, cornes de brume et autres instruments similaires sont interdits**

**De même que les fumigènes qui vont à l'encontre des valeurs environnementales.**

**Toute personne ne respectant pas ces consignes pourra se voir disqualifiée par l'organisation.**

Nous nous engageons à créer un événement sportif de pleine nature, responsable et respectueux de l'environnement. Sa réussite appartient à tous. Cet événement étant organisé en étroite collaboration avec le SGGA (Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche), l'équipe organisatrice vous invite à vous renseigner sur les rôles et missions du syndicat.  
[www.gorgesdelardeche.fr](http://www.gorgesdelardeche.fr)



Obligation de respecter le règlement de la **réserve des Gorges de l'Ardèche**. ([Lien règlements SGGA Gorges de l'Ardèche](#)).